



Partenariat
UNIPROS x ECF



Présentation



**PRÉSIDENT ET
FONDATEUR UNIPROS**
BASTIEN CHAUVIN

"Notre objectif en créant Unipros ? Valoriser le travail fourni par nos adhérents et remettre la notion d'égalité au centre de l'esprit coopératif."

Unipros est une coopérative disposant de la déclaration services à la personne présente partout en France.

UNE ÉQUIPE DE 35 COLLABORATEURS

20 ans d'expérience dans le SAP

Création en 2019 Aujourd'hui



Siège : PARIS



Bureaux : AVIGNON

Services à la personne

Les activités de services à la personne (SAP) désignent un ensemble de prestations destinées à faciliter la vie quotidienne des particuliers :

- **Entretien d'espaces verts** : 5000€ (TVA 20%)
- **Travaux de petit bricolage** : 500€ (TVA 10%)
- **Entretien de la maison et travaux ménagers** : 12000€ (10%)
- **Assistance administrative à domicile** : 12000€ (10%)
- **Assistance informatique à domicile** : 3000€ (20%)

Ces activités sont définies et encadrées par **la loi Borloo** de 2005, qui a établi une liste officielle de prestations relevant des SAP ainsi qu'un cadre juridique et fiscal spécifique (agrément, avantages fiscaux, CESU...).

RÉDUCTION

ou

CRÉDIT D'IMPÔT

50% des dépenses engagées



L'avantage fiscal **Particulier**

L'avantage fiscal prend la forme d'un crédit/réduction d'impôt sur le revenu, égal à **50%** des dépenses engagées.



Plafonds toutes activités confondues

12 000€ / an

Jusqu'à **15 000€** avec 2 enfants

Personnes de 65 ans et + ou invalides : **18 000€**

Soit 6 000€ / an de réduction d'impôt maximum

Pour les professionnels c'est un levier de croissance très intéressant !



Acquisition de nouveaux clients



Avantage concurrentiel



Augmentation du chiffre d'affaires

L'avantage fiscal Professionnel

Taux de 25 %

Art. 244 quater F du CGI : CI égal à 25 % des dépenses d'aide financière de l'entreprise pour les services à la personne

Services à la personne

Art. L.7233-4 du Code du travail : l'aide financière de l'entreprise ou du CSE finance des activités entrant dans le champ des services à la personne

Plafond 2026 : 2 591 €

Arrêté du 23 décembre 2025 : montant maximum de l'aide financière fixé à 2 591 € à compter du 1er janvier 2026

DIRIGEANTS INCLUS

Art. L.7233-5 du Code du travail : le dispositif s'applique au chef d'entreprise, président, DG, gérant... sous réserve que l'aide bénéficie à tous les salariés selon les mêmes règles

Ce crédit d'impôt professionnel vient en **complément du crédit d'impôt particulier**, pour les dirigeant(s) ou salarié(s) en bénéficiant.

Au travers d'Unipros, le professionnel peut proposer simplement les **deux avantages fiscaux** et développer son activité en toute simplicité.



- **Credit d'impôt de 25%** sur IR ou IS de l'entreprise
- Des sommes **non imposables**
- Des sommes **déductibles du bénéfice imposable**
- Aucune **charge sociale**

L'avance immédiate : Un nouveau levier de croissance

- Le client ne paie que la moitié de la prestation immédiatement. Plus besoin de faire l'avance sur l'année N+1
- Augmentation du pouvoir d'achat des clients particuliers et des taux horaires
- Vous êtes payé à 100 % (coût restant versé par l'URSSAF, sous 48h)



Nécessite toujours **une déclaration SAP**
Et également une **habilitation spécifique** auprès de l'URSSAF.

 **Urssaf**
Au service de notre protection sociale



Assistance Administrative dans le SAP

SONT ÉLIGIBLES LES PRESTATIONS SUIVANTES :

Fiscalité et impôts

- Aide au remplissage de la déclaration d'impôt sur le revenu (formulaire 2042, IR, IFI).
- Aide à la déclaration de recettes LMNP (formulaire 2042 C PRO).
- Aide à la lecture et à la compréhension d'un avis d'imposition ou d'un courrier fiscal.
- Aide au classement de documents fiscaux et administratifs.

Patrimoine (hors conseil et optimisation fiscale)

- Classement patrimonial + tableau de suivi des biens/contrats.
- Scanner et archiver actes, quittances.
- Télécharger une quittance depuis un espace en ligne.
- Préparer un dossier locatif (CNI, justificatifs)

Vie administrative et quotidienne

- Assistance administrative et correspondance personnelle avec les administrations, assurances, résolution de petits litiges courants.

Démarches et comptes en ligne

- Création et utilisation de comptes en ligne : impots.gouv, Ameli, CAF.....
- Aide au remplissage de demandes d'aides sociales : APL, APA, CMU...

Retraite et carrière

- Reconstitution de carrière en vue du départ à la retraite.



Exemple concret pour une Prestation de **déclaration de Revenus à 200€**

SANS CRÉDIT D'IMPÔT

Le client paie 200 €
Le pro perçoit 200 €

AVEC CRÉDIT D'IMPÔT

Le client paie 200 €
Le pro perçoit 200 €
Le client récupère 100 € (N+1)

AVEC L'AVANCE IMMÉDIATE

Le client paie 150 € (Immédiatement) > Le pro perçoit 300 €



**IMPACT DIRECT SUR
VOTRE ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE !**

Qu'est-ce qu'une coopérative ?

ADHESION

Chaque adhérent devient associé coopérateur par la souscription à une part sociale

TRANSPARENCE

Convocation aux assemblées générales mais aussi un accès aux documents juridiques et financiers de la coopérative

EGALITE

Chaque adhérent est égal dans le système coopératif et il ne peut y avoir de caractère discriminatoire

MUTUALISATION

Chaque adhérent bénéficie des outils et services de la coopérative à travers une cotisation (annuelle ou mensuelle)

PARTICIPATION

Chaque adhérent participe économiquement aux services de la coopérative à travers une cotisation (annuelle ou mensuelle)



«Une personne = une voix»



Les avantages du coopérateur Unipros

Adhésion simple et rapide.

Je propose le crédit d'impôt en moins de 48h après mes démarches d'adhésion.

Décharge administrative

Accompagnement aux démarches ;
inscription Urssaf, attestations fiscales, ...

Accès à la plateforme pro

Disponible en ligne et sur mobile 100%
pensée pour gérer votre activité SAP et
hors SAP

Aucune notion d'exclusivité

Je facture mes prestations SAP au travers
la coopérative : une seule et même
structure pour l'ensemble de mon activité



Les inconvénients à la déclaration

Lourdeur administrative

La demande se fait sur NOVA, puis elle est
instruite par la DREETS. Les délais
dépendent du traitement par
l'administration.

Conformité et réglementaion SAP

Vous êtes garant de la conformité aux
obligations de la déclaration obtenue :
Transmission des statistiques d'activités,
émission d'attestations fiscales aux clients,
conservation des contrats et factures...

La notion d'exclusivité

2 structures : plus de coûts (double
comptabilité, assurances, ...) et plus de
temps administratif (gestion séparée,
facturation distincte, ...)

La solution coopérative

CONTEXTE

Le modèle coopératif traditionnel

Toutes les coopératives en France sans exception, sont basées sur un modèle traditionnel, appliquant une commission de 5% à 16% sur chaque facture.

Ce système impacte directement la rentabilité de l'entrepreneur, car plus l'activité croît, plus les commissions versées augmentent, rendant le « coût caché » non négligeable sur l'année.



Avec une coopérative traditionnelle pratiquant une commission de 10% pour un chiffre d'affaires de 40 000€ annuel, vous payez 4 000€

8 Fois plus cher que chez Unipros !

UNE INNOVATION

La première coopérative sans commissions

Unipros est la première, et surtout la seule coopérative, n'appliquant pas de pourcentage sur le chiffre d'affaires des professionnels.

Une solution simple, claire et sans engagement
Une cotisation mensuelle unique, en toute transparence.

39.99€ HT

480€ HT Par an, quel que soit votre chiffre d'affaires ou ancienneté...

La seule coopérative qui **rebase la TVA**

TVA à taux réduit à 10%
Uniquement pour les clients particuliers

TVA à 20% sur les reversements
Taux applicable entre professionnels

COOPÉRATIVE CLASSIQUE

Le client particulier paie
200€ HT + TVA 10% = **220€ TTC**

La coopérative reverse :
220€ TTC / 12% (commission) = 196,43€ TTC
196,43€ TTC / 20% (TVA pro) = **163,69€ HT**

Soit une perte de **presque 19% ...**

UNIPROS

Le client particulier paie
200€ HT + TVA 10% = **220€ TTC**

La coopérative reverse :
200 € HT / 20% (TVA pro) = **240,00 € TTC**

Vous percevez l'intégralité du paiement de votre client, le HT est inchangé !



CETTE PERTE SIGNIFICATIVE NE POURRAIT-ELLE PAS S'APPARENTER À UNE COMMISSION SUPPLÉMENTAIRE DÉGUISÉE ... ?

Quelques chiffres clés



+7000

Adhérents professionnels



+800 000

Clients particuliers



200 millions

**de chiffre d'affaires en
2025**



Comment ça fonctionne ?

Un outil digital sur mesure

Editeur de notre propre solution web/mobile

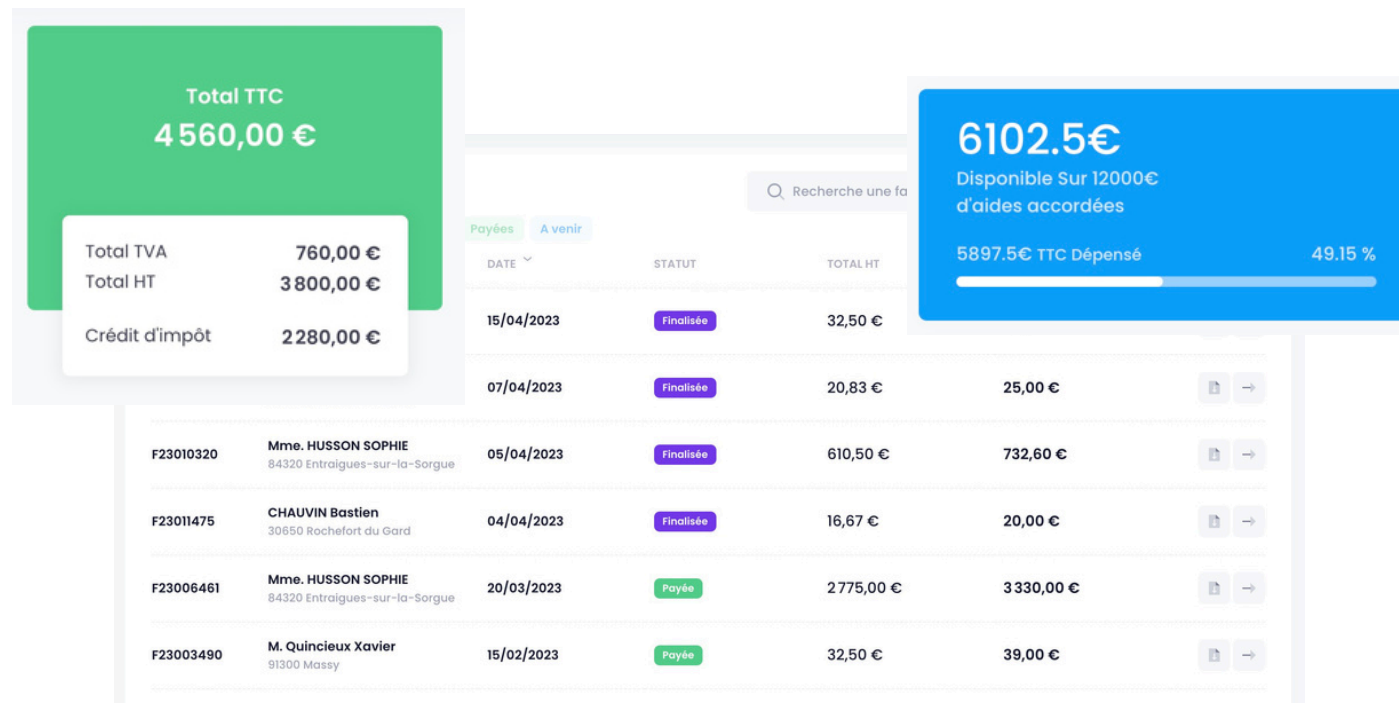
Des évolutions basées sur les demandes de nos adhérents

Automatisation des processus internes

Gain de temps et performance pour la coopérative

Des coûts maîtrisés du début à la fin

Indépendance vis à vis d'un tiers éditeur de logiciel



Solution coopérative pour les experts comptables

Pourquoi intégrer Unipros avec votre cabinet ?

Parce qu'Unipros permet à votre cabinet de passer d'un rôle de suivi à un rôle de développement.

Unipros devient un outil de fidélisation, de différenciation et de valeur ajoutée pour votre cabinet.

ECF agit en tant que prescripteur de la solution Unipros auprès de ses adhérents.

Les adhérents ECF bénéficient d'une remise commerciale de 25% sur la cotisation mensuelle Unipros.

Pourquoi proposer à vos clients de développer leur activité ?

Parce qu'un client qui développe son activité est un client qui grandit avec son cabinet.

Les adhérents ECF agissent en tant que prescripteur auprès de leurs clients professionnels

COMMENT ADHÉRER

A LA COOPÉRATIVE VIA ECF ?

1

SE MUNIR DE 5 DOCUMENTS :

- **Pièce d'identité**
- **Attestation d'assurance RC pro** en cours de validité
- **Extrait K-Bis, INPI** ou **Avis de Sirene**
- **RIB** professionnel
- **Attestation d'adhésion ECF**

Une question ? Notre support est disponible du lundi au samedi, de 8h à 20h au 01 89 71 48 25

2

SCANNEZ LE QR CODE



Ou inscrivez-vous via le lien app.unipros.coop/inscription/pro

Je profite de **mes avantages**

Code partenaire : **ECF**

25% de remise sur votre cotisation, soit **29,99€ HT** !

FABIEN, mon interlocuteur dédié ...

Pour un suivi réactif et expert, contactez **Fabien** pour vous accompagner dans vos démarches d'adhésion ou découvrir l'interface en ligne.

Fabien se tient à votre disposition pour toute question **du lundi au vendredi de 9h à 17h**

☎ 07 43 39 92 16
✉ fabien@unipros.coop

Le service support, pour les **pros et particuliers** !

Notre service support assure votre suivi après adhésion ainsi que celui de vos clients.

Joignable du lundi au samedi de 8h à 20h

☎ 01 89 71 48 25
✉ contact@unipros.coop





AU REVOIR LES COMMISSIONS,

BONJOUR LES ÉCONOMIES

